



SOCIAL



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN



AGRICULTURE



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



COOPÉRATION
RÉGIONALE



MODERNISATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

DOSSIER DE PRESSE

CYCLONE GARANCE CONSTATS ET PERSPECTIVES

MERCREDI 19 MARS 2025

Hôtel du Département

LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

Alors que La Réunion a été durement impactée par le cyclone tropical Garance, je voudrais réaffirmer l'engagement du Département aux côtés de La Réunion et des Réunionnaises.

Le Département étant la Collectivité de référence en matière agricole et rurale, j'ai une pensée particulière pour le monde agricole dont les pertes sont considérables.

Il est essentiel pour le Département d'aider le monde agricole à se relever en débloquant 15 millions d'euros d'aides d'urgence pour venir en aide au monde agricole.

Il est tout aussi essentiel pour le Département de répondre avec force et détermination à la détresse sociale provoquée par ce terrible événement. Très rapidement, nous avons mobilisé tous nos moyens afin de venir en aide aux familles fragilisées, notamment à travers le chèque d'accompagnement personnalisé alimentaire et hygiène, et la mise en place d'aides exceptionnelles d'urgence.

Le retour à la normale, le plus rapide possible, nécessitait également une mobilisation immédiate sur les infrastructures départementales, notamment nos routes qui sont déblayées et en cours de réparation, ainsi que les collèges, dont la remise en état est en cours pour permettre la rentrée de nos collégiens dans de bonnes conditions.

Au total, ce sont 43 millions d'euros que le Département va consacrer à La Réunion, et aux Réunionnais, pour panser les plaies de Garance et retrouver une vie un tant soit peu normale.

Cyrille MELCHIOR
Président du Conseil départemental de La Réunion

LE CONTEXTE

Le passage du cyclone Garance, le vendredi 28 février, s'est accompagné de conditions météorologiques extrêmes. Les rafales ont dépassé 150 km/h de façon généralisée sur une large moitié Est de l'île, et plus localement sur l'Ouest. Au passage du mur de l'œil, des rafales dépassant localement 200 km/h ont été mesurées sur le littoral Nord et Est : 234 km/h à Gros-Piton Sainte-Rose, 213 km/h à l'aéroport de Gillot.

Les cumuls de précipitations sur 12h ont atteint jusqu'à 400 mm dans l'intérieur de l'île, et ont dépassé localement 200 mm sur le littoral Nord (284 mm en 24h au Chaudron). Quelques valeurs provisoires sur 24h relevées à 14h le 28 février : 470 mm au volcan, 494 mm dans les hauts de Saint-Denis (Plaine des Chicots), 307 mm à Cilaos, 255 mm à la Plaine-des-Palmistes.

Ces conditions ont engendré des dégâts importants.



AGRICULTURE

Dès la levée de l'alerte rouge le samedi **1^{er} mars à 10h**, les **premières visites de reconnaissance** sur les exploitations agricoles ont pu être engagées.

Celles-ci ont mis en évidence, à ce stade, certaines **disparités en fonction des micro-régions** et l'altitude des exploitations.

Dans **le Sud et l'Ouest**, les principaux dégâts constatés concernent les **cultures de maraîchage de plein champ (maïs, aubergines, fruits de la passion...)** ou **sous serres débâchées et les plantations fragiles (champs de bananes, jeunes pousses)**. Les serres rigides aux normes anticycloniques n'ont pas été endommagées par le phénomène, démontrant l'importance de déployer prioritairement ce type de matériel sur notre territoire particulièrement exposé aux phénomènes météorologiques violents, même si quelques bâches ont été arrachées par les intempéries.

Les constats sur les secteurs Nord et Est, les plus touchés, semblent plus importants (entrée du cyclone Garance par Ste Suzanne et sortie par St Leu) avec des **bâtiments d'élevage détruits** (volailles mortes), des ombrières arrachées laissant les cultures au soleil (vanille) et des champs de canne à sucre détruits.

S'agissant plus particulièrement de la filière canne, les pertes sont estimées à environ 80 M€ pour la campagne 2025, et l'interprofession (planteurs et usinier) recherchent les solutions et itinéraires techniques adéquats pour assurer une récolte, même minime, pour cette année. La filière, avec l'appui du Département, a sollicité de l'Etat la mise en place de plusieurs mesures de soutien (cf. document en annexe), et sensibilisé le Ministre de l'Outre-mer lors de son déplacement sur l'île les 6 et 7 mars dernier.

Les productions animales ont été également affectées, notamment du fait des coupures survenues sur le réseau d'eau potable (la rupture de l'alimentation en eau de certains élevages a occasionné des pertes d'animaux). La DAAF a identifié une vingtaine d'élevages signalés pour des difficultés urgentes d'approvisionnement, d'accès ou d'équarrissage. La moitié des exploitations a pu être livrée par le SDIS ou la commune concernée ou par la Saphir qui a déployé pour 3 d'entre elles un approvisionnement par citerne.

L'évaluation globale des dégâts correspondants est conduite par le comité départemental d'expertise piloté par l'Etat et la Chambre d'agriculture qui s'est réunie le 14 mars 2025.

La première estimation indiquée par la Chambre d'Agriculture à ce stade est de 163 M€ (33 M€ de dégâts pour le cyclone BELAL).



Les enjeux pour le secteur

LE DÉPARTEMENT DEMANDE LA RÉVISION DE L'ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE

Communiqué de presse du Président du Département, suite à la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle

« L'arrêté du 7 mars 2025, publié au Journal Officiel ce jour, reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour les 24 communes de La Réunion. Cependant, seules les communes de Sainte-Marie et Sainte-Rose ont été reconnues pour le phénomène de "vents cycloniques", tandis que 22 autres le sont pour "inondations et coulées de boue", excluant ainsi Saint-Pierre et Saint-Philippe.

Cette distinction ne reflète pas fidèlement la réalité des dommages subis. De nombreuses communes que nous avons visitées avec le Préfet et le Ministre des Outre-mer, notamment dans l'Est de l'île, ont enduré des vents dépassant les 200 km/h, entraînant des destructions majeures.

Ne pas reconnaître l'ensemble des communes pour les "vents cycloniques" dans l'arrêté actuel, crée une inégalité de traitement et complique l'accès aux indemnisations pour les sinistrés concernés.

En tant que Président du Conseil Départemental de La Réunion, je demande une révision urgente de cet arrêté afin d'intégrer toutes les communes affectées par les vents cycloniques. »

Cyrille Melchior, Président du Conseil Départemental de La Réunion

Les propositions du Conseil départemental

La situation des filières agricoles, amènent à une réponse inédite de la collectivité, mobilisant plusieurs dispositifs aux portées spécifiques et complémentaires :

- **Mobiliser le dispositif d'aide à la relance des productions à partir du lundi 24 mars 2025** (fonds propres du Département), selon les modalités suivantes :
 - a. Renforcer la prise en compte des besoins d'urgence des élevages en portant à 2 000 € par exploitation le forfait destiné à financer les travaux de réparation et mise en sécurité les plus urgents
 - b. Augmenter l'aide à l'entretien des vergers (1200 €/ha au lieu de 600 €/ha pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour les vents cycloniques)
 - c. Renforcer le « pack immunité » pour les élevages (aide de 15€/animal au lieu de 10 €/animal, destiné à financer des compléments nutritifs et vitaminiques pour les animaux stressés)
 - e. Instruction simplifiée et paiement des dossiers complets/conformes sous un délai d'environ 3 mois

- **Lancer le dispositif de réparation des chemins d'exploitation à partir du mardi 1^{er} avril 2025** en ciblant prioritairement les secteurs les plus touchés et les chemins n'ayant jamais bénéficié de ce type d'aide
- Mobiliser les reliquats de la maquette FEADER 14-22 (de l'ordre de **9 M€**) afin de mettre en place une **aide à la trésorerie (mesure M23 « restore »)** pour les exploitations justifiant d'une perte du potentiel de production d'au moins 30 %. Cette aide pourrait être opérationnelle pour un paiement **au mois de juillet prochain**.
- Ouvrir une nouvelle mesure sur le FEADER 23-27, afin de financer la **reconstitution du potentiel de production** (bâtiments endommagés, serres, infrastructures, etc.). La mesure pourrait être opérationnelle au **mois de septembre**.

**SOIT UNE CONTRIBUTION PREVISIONNELLE GLOBALE
DE L'ORDRE DE 15 M€**

Il est important de signaler que cette contribution de la collectivité, n'est qu'un complément aux aides que doit apporter l'État, en particulier en direction de la filière canne durement touchée.

Des réunions d'informations sur les « Dispositifs cycloniques » destinés aux agriculteurs sont organisés depuis le 11 mars 2025.

LES ROUTES



Le Conseil Départemental gère le réseau routier qui dessert tous les Hauts de l'île. Il est constitué de 735 km de voiries et plus de la moitié de son linéaire est situé en zone montagneuse (430 km), par endroit très instable. Il traverse de nombreuses ravines (120 radiers existants, 400 ponts et 3 500 murs de soutènement) et est ainsi directement exposé aux intempéries.

Suite au passage du cyclone Garance, une quarantaine de sites ont nécessité des travaux de réparation, pour un montant estimé à environ 10M€.

Actuellement toutes les RD sont ouvertes à l'exception du radier de la RD9 au niveau de la Ravine Tabac qui sera remis sous circulation le jeudi 20 mars.

Les enjeux pour le secteur

- Réparer les ouvrages d'art (10 ponts impactés) ;
- Remettre en état le réseau hydraulique endommagé et bouché par les embâcles
- Remettre en état les structures de chaussées, les revêtements et les dispositifs de retenues ;
- Sécuriser les falaises et conforter les affaissements avals des chaussées ;
- Déblayer les routes, évacuer les arbres et divers matériaux sur les chaussées.

Les propositions du Conseil départemental

Le Conseil Départemental sollicite de l'Etat **une aide proportionnelle au montant estimé des dégâts (10M€) car il ne pourra pas supporter seul ces coûts, qui représentent quasiment la moitié du budget annuel des routes.**

LES ESPACES NATURELS

Les premières approches post-cyclone, réalisées par l'ONF, font état de forts impacts sur les secteurs Nord et Est. Les dégâts sont considérables sur les kiosques : les toitures ont été arrachées sur la moitié des sites du Département.

Les forêts de Belouve et de la Petite-Plaine sont fermées, de nombreux tamarins y ont été déracinés. À Grand-Étang, de nombreux eucalyptus sont à terre et les cabanes hôtelières restent inaccessibles. Le massif de Terre-Plate l'est également. Les sentiers du Brûlé et de la Roche-Ecrite sont impraticables, jonchés d'éboulis. Le sentier du littoral de Sainte-Rose doit également être sécurisé.

Les secteurs Sud et Ouest ont été épargnés. Le Maïdo et le volcan sont accessibles. Des dégâts importants ont néanmoins été constatés dans la forêt de l'Étang-Salé.

Les enjeux pour le secteur

- Sur les sentiers et forêts, les travaux consisteront surtout en des purges, des dégagements de sentiers et gestion des boisements, qui nécessiteront des actions d'abattage, de débardage et transport. Ces frais-là ne seront éligibles à aucune source de financement autre que les fonds propres du Département.
- Sur les Espaces naturels sensibles, le besoin est l'élagage et le dégagement des arbres couchés. Les ENS de l'Est sont touchés et fermés.



Les propositions du Conseil départemental

Les forêts départementales et les Espaces Naturels du Département représentent le premier vecteur d'attractivité touristique de l'île. Les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature ont déjà contacté le Département pour accélérer la remise en état des sites de pratiques.

Le Département estime à ce jour à 700 000 € les besoins pour rendre accessibles les sentiers.

Les forêts et sites d'accueil ont un rôle primordial dans le maintien de la biodiversité réunionnaise, l'accueil des visiteurs et le soutien à la filière bois.

Leur rééquipement, leur restauration et la replantation pourraient être estimés à 1,7 M€ sur les sites ayant pu être constatés à ce jour.

Total estimatif sur les sites approchés à ce jour : 2 M€

Il est important que l'État puisse apporter une contribution financière en direction de la restauration des espaces naturels au regard des enjeux qui s'y rattachent (hotspot de biodiversité, piège de carbone, filière bois d'œuvre, accueil du public, etc.).

Ce montant reste indicatif à ce stade et pourrait évoluer à la hausse en fonction de la progression des reconnaissances de terrain.

LES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT

ET LES COLLÈGES



Certains collèges de la zone Est ont été particulièrement impactés par le passage de Garance : Hubert Delisle, Mille Roches, Amiral Bouvet, Quartier Français ;

La Maison Départementale de Saint-Benoit a aussi perdu une partie de son toit ;

Les principaux dommages des bâtiments : infiltrations, fenêtres et portes arrachées, chute de faux plafond, clôtures fragilisées ou couchées à terre, sous-sols inondés ;

Les bâtiments des zones Ouest et Sud ont été très peu impactés. Excepté le site du Lazaret, les bâtiments patrimoniaux ainsi que les théâtres départementaux ont également été peu touchés.

Les enjeux pour le secteur

À ce jour, tous les bâtiments administratifs et médico-sociaux ont été sécurisés et sont ré-ouverts, certains en mode dégradé du fait des dégâts subis. Les réparations se poursuivent. Pour les collèges, les mises en sécurité et certaines réparations urgentes ont été réalisées pendant les dernières vacances scolaires de mars (intervention des équipes des collèges et du Département). Tous les collèges ont pu être réouverts à la rentrée du 17 mars 2025.

Les propositions du Conseil départemental

Le montant de toutes ces réparations et mises en état est évalué à 6,1 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros pour les collèges et 1,3 millions d'euros pour tous les autres bâtiments (à l'exception du site du Lazaret 2, qui a subi d'importants dégâts actuellement en cours d'évaluation). Une aide exceptionnelle de l'Etat sera sollicitée.

LE PATRIMOINE DU SDIS

La trentaine de bâtiments du SDIS a été affectée de manière inégale par le cyclone Garance. Certains nécessitent des interventions rapides pour garantir la continuité des services de secours. Ainsi, la caserne de Sainte-Suzanne, qui a été inondée, et celle de Bras-Panon, dont une partie du toit a été arrachée. À Saint-Denis, des investigations approfondies sont nécessaires pour vérifier la solidité de la tour de manœuvre.

L'ensemble des travaux nécessaires pour assurer une mise hors d'eau et une mise en sécurité des bâtiments est estimé à 1,8 million d'euros.

LES MESURES SOCIALES



Les demandes les plus cruciales : les aides alimentaires. Le besoin est estimé par l'UDCCAS à 10 000 colis alimentaire d'urgence. Le sous-préfet à la cohésion sociale procède à un état des lieux des besoins identifiés par les CCAS via l'UDCCAS afin de prioriser les demandes au vu des stocks et des territoires prioritaires. La Banque alimentaire des Mascareignes a déjà distribué 1 000 colis alimentaires et la Croix Rouge française est sollicitée pour 500 colis supplémentaires.

Le Département mobilise **le Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire (CAPAH)** : une aide 70 € (une personne seule) à 200 € (un couple avec 6 enfants) attribuée deux mois par an pour des dépenses d'aide alimentaire et de produits d'hygiène.

Les commandes complémentaires de chèques ont déjà été lancées. **L'allocation d'une subvention aux opérateurs de l'aide alimentaire, pour un montant global de 200 000 €, sera discutée en commission permanente le 19 mars.**

INTERVENTIONS DE LA SPL EDDEN

POUR PREVENIR LES RISQUES SANITAIRES

Le Département est compétent en matière de lutte anti sectorielle et de protection des personnes vulnérables. Dans le cadre d'un contrat de prestation, le Département a confié à la SPL EDDEN la mission de prévenir et d'éliminer les gîtes larvaires pouvant se développer dans les jardins des personnes âgées vulnérables ou des personnes en difficulté sociale.

Suite au passage de Garance, le Département a autorisé la SPL EDDEN à agir sans délai, en mobilisant tous les moyens nécessaires et en simplifiant ses procédures, auprès des publics suivants :

- Personnes âgées de plus de 60 ans,
- Personnes handicapées,
- Personnes âgées de moins de 60 ans disposant de faibles ressources.

Ces dispositions sont mises en œuvre sur toutes les communes des territoires Nord (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte Suzanne) et Est (Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoit, la Plaine des Palmiste, Sainte-Rose et Salazie).

Elles seront notamment déployées en partenariat étroit avec les CCAS des communes considérées. Cette réponse en urgence mobilise 110 personnels en parcours emploi compétence (PEC) répartis en 16 équipes : 6 dans le Nord et 10 dans l'Est.

DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR MISE EN SÉCURITÉ – PREMIÈRES RÉPARATIONS D'URGENCE

Face à l'urgence sociale et sanitaire, la Collectivité renforce son engagement en matière d'amélioration de l'habitat (une compétence volontariste) en déployant une stratégie d'intervention ciblée. Un dispositif d'urgence doit être discuté et validé en commission permanente du 19 mars. Il vise à :

- Sécuriser les logements des publics prioritaires afin de garantir leur maintien dans un cadre de vie adapté et sécurisé.
- Accélérer la mobilisation des aides en simplifiant les démarches administratives et en renforçant l'accompagnement des bénéficiaires.
- Coordonner les acteurs locaux (associations, artisans, institutions) pour optimiser l'efficacité des interventions et assurer une réponse rapide et adaptée aux besoins.

Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 65 ans et plus et personnes en situation de handicap (propriétaires occupants).

Le dispositif est géré par la SPLAR avec un numéro d'appel unique. Le dossier est allégé pour une prise en charge rapide. L'état des lieux et devis estimatif seront réalisés par des artisans agréés. L'aide financière est plafonnée à 3 000 € par opération.

Les interventions sont ciblées sur la mise en sécurité et les réparations d'urgence de l'habitation, avec une priorité aux éléments essentiels : clos, couvert et électricité (hors aménagements extérieurs).

Les interventions seront effectuées dans un délai d'une semaine après la demande et le bâchage des maisons sinistrées sera auparavant effectué par la sécurité civile.

Un courrier sera également adressé aux CCAS leur indiquant que les crédits dont ils disposent dans le cadre du Pacte Département et Territoires (PDT) peuvent servir à l'achat de bâches.

LE FONDS D'AIDE D'URGENCE

Le Conseil départemental envisage de soutenir les familles les plus fragilisées à travers l'attribution d'une aide financière exceptionnelle qui leur permettrait de contribuer aux dépenses liées aux besoins primaires et de faire face au quotidien : remplacement des appareils électroménagers, achats de petits matériels et mobiliers de première nécessité.

Cette aide sera discutée lors de la commission permanente du 19 mars.

Conditionnée à une évaluation sociale, elle sera limitée à 1 000 euros par ménage.

L'impact financier du passage sur l'île du cyclone Garance, pour le Département, est aujourd'hui estimé à 43 millions d'euros.

Domaines d'intervention	Coûts
Agriculture et Feader Dispositifs d'urgence en investissement (bâtiment d'élevage, chemins d'exploitations)	3 000 000,00 €
Agriculture et Feader - Dispositif Feader 14-22 d'aide à la trésorerie (mesure 23)	9 000 000,00 €
Ouverture d'une mesure Feader 23-27 sur la reconstruction du potentiel de production	3 000 000,00 €
Équipements hydrauliques	240 000,00 €
Remise en état des routes départementales	10 000 000,00 €
Remise en état du patrimoine naturel	2 000 000,00 €
Remise en état des bâtiments départementaux	1 300 000,00 €
Remise en état des collèges	4 800 000,00 €
SDIS : Remise en état des casernes	300 000,00 €
SDIS : Dépenses de fonctionnement	1 000 000,00 €
Mesures sociales - Aide alimentaire	200 000,00 €
Mesures sociales - Dispositif CAPAH	400 000,00 €
Intervention de la SPL EDDEN chez les personnes vulnérables ou en difficulté	400 000,00 €
Amélioration de l'habitat Dispositif d'aide exceptionnelle pour mise en sécurité - premières réparations d'urgence	4 000 000,00 €
Fonds d'aide d'urgence	3 500 000,00 €
TOTAL	43 140 000,00 €